



POLITIQUE DE RECONNAISSANCE
ET POLITIQUES DE SOUTIEN
À LA VIE ASSOCIATIVE

**Programme
d'aide financière
pour le soutien
à l'achat, à la
rénovation ou
à l'aménagement
de bâtiment**



Terrebonne
Une histoire de vie

Présentation du programme

Ce programme a pour but de faciliter l'achat, la rénovation ou l'aménagement de bâtiment dont un organisme est locataire ou propriétaire.

Organismes visés

Le Programme d'aide financière pour le soutien à l'achat, à la rénovation ou à l'aménagement de bâtiment s'adresse aux organismes des groupes B à G.

Nature de l'aide

L'aide municipale consiste en une subvention pouvant représenter jusqu'à trente pour cent (30 %) du total des dépenses admissibles calculées jusqu'à un montant maximal de dix mille dollars (10 000 \$).

Les subventions accordées, en vertu du présent programme, seront versées aux organismes de la façon suivante :

- Un premier versement de soixante-quinze pour cent (75 %) du montant total aussitôt que possible dès l'acceptation de la demande de subvention.
- Un deuxième versement de vingt-cinq pour cent (25 %) après l'acquisition de l'immeuble ou à la fin des rénovations.

Un rapport final doit être déposé à la Direction du loisir et de la vie communautaire concernant l'ensemble des dépenses réelles engendrées en incluant les copies de factures équivalant à la subvention totale versée.

Conditions générales

Le programme d'aide ne peut s'appliquer qu'une (1) seule fois tous les cinq (5) ans.

- Les bâtiments ou espaces locatifs doivent être sur le territoire de la Ville de Terrebonne.
- Tout programme de promotion ou de publicité de l'organisme devra faire mention du soutien financier de la Ville de Terrebonne.

Critères d'analyse des projets

Les demandes des organismes admissibles seront étudiées et analysées selon des critères bien précis et à la lumière des informations reçues.

Voici les principaux critères sur lesquels les dossiers seront évalués :

- La demande doit être en lien avec la nature des activités de l'organisme.
- L'urgence de l'achat, de la rénovation ou de l'aménagement du bâtiment ou de l'espace locatif.
- La plus-value de l'achat, de la rénovation ou de l'aménagement du bâtiment ou de l'espace locatif pour le déroulement des activités.
- La capacité de l'organisme à assumer la balance des coûts rattachés à la dépense.
- La prise en compte de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et les familles.
- La concordance entre les diverses politiques municipales et le projet soumis.



Renseignements sur l'organisme

Nom de l'organisme :

Adresse de l'organisme :

Code postal :

Téléphone :

Adresse courriel :

Personne responsable de la demande :

Téléphone :

Adresse courriel :

Description du projet

Titre du projet :

Décrivez, de façon précise, en quoi consiste votre projet.

Pourquoi voulez-vous réaliser votre projet maintenant ?

Pour quelles raisons désirez-vous procéder à l'achat, à la rénovation ou à l'aménagement de votre bâtiment ou local ?

Comment ce projet améliorera-t-il l'offre de service ou d'activité pour votre clientèle ?

En quoi ce projet cadre-t-il dans le plan de développement de vos activités ou services ?

Pourquoi la Ville devrait vous soutenir financièrement dans ce projet ?



Budget

SOURCES DE REVENUS	MONTANTS (\$)	%
1. Revenus de sources gouvernementales (CRE, MRC, provincial, fédéral)		
2. Revenus d'activités de financement		
3. Autres sources de revenus		
4. Montant demandé à la municipalité		
TOTAL DES REVENUS		

DÉPENSES	MONTANTS (\$)	%
1. Rémunération du personnel et avantages sociaux		
2. Achat de matériel ou d'équipement		
3. Coût de l'achat, de la rénovation ou de l'aménagement du bâtiment		
4. Autres frais		
TOTAL DES DÉPENSES		

NOM DU DEMANDEUR :

DATE

 / /

Présentation et dépôt du formulaire de demande de subvention

Les organismes doivent adresser leur demande officielle de subvention à la Direction du loisir et de la vie communautaire de la Ville de Terrebonne qui la donnera à un comité d'étude mandaté à cette fin. Ce dernier présentera ses recommandations au conseil municipal à partir des critères mentionnés précédemment.

Formulaire

Toute demande de subvention doit être présentée sur ce formulaire Demande de subvention dans le cadre du *Programme d'aide financière pour le soutien à l'achat, la rénovation ou l'aménagement de bâtiment*.

Chaque page et chaque section doivent être dûment remplies.

Documents complémentaires annexés

Ce formulaire doit être accompagné des documents suivants :

- Une copie de la résolution du conseil d'administration appuyant la demande de subvention au programme.
- Tout autre document expliquant plus en détail le projet soumis de façon à répondre aux critères d'analyse.
- Une estimation des coûts réalisée par un entrepreneur ou un fournisseur.

Application de la présente politique

L'application de la présente politique relève du comité d'étude mandaté à cette fin.



Si vous êtes dans l'impossibilité de nous faire parvenir ce formulaire par courriel, merci de l'acheminer :
par télécopieur au : **450 471-6499**

ou par la poste : **Ville de Terrebonne**
Direction du loisir et de la vie communautaire
Programme d'aide financière pour le soutien à l'achat,
à la rénovation ou à l'aménagement de bâtiment
102 - 940, montée Masson
Terrebonne (Québec) J6W 2C9

Pour toute information supplémentaire, veuillez téléphoner au 450 961-2001, poste 4000.

